

Par courriel¹ seulement

Le 28 janvier 2021

M^e Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2018-028 relative à la reconstruction de lignes à 120 kV à Gatineau
Votre dossier : R-4016-2017
Notre dossier : R043220 YF

Chère consœur,

Comme suite à la décision D-2018-028 rendue le 16 mars 2018, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») informe la Régie de l'énergie (la « Régie ») de la situation particulière du projet visant la reconstruction de lignes à 120 kV à Gatineau (le « Projet ») qui entraîne une réévaluation de son coût et de son échéancier.

Rappel des faits

Le 27 octobre 2017, le Transporteur dépose auprès de la Régie une demande selon l'article 73 de la Loi sur la *Régie de l'énergie*² (la « Loi »), en vue d'obtenir l'autorisation de reconstruire des lignes de transport à 120 kV sur le territoire de la ville de Gatineau.

Le Projet vise à assurer la pérennité des lignes à 120 kV à Gatineau et permettra d'améliorer la qualité du service de transport.

Le coût total initial du Projet s'élevait à 51,6 M\$, avec des mises en service prévues en septembre 2019 et mai 2020.

Dans sa décision D-2018-028, page 19, la Régie autorise comme suit le Transporteur à réaliser le Projet :

¹ Aucune copie papier n'est requise selon la directive « *Mesures préventives en lien avec la COVID-19* » du 17 mars 2020 de la Régie de l'énergie.

² L.R.Q., c. R-6.01.

« La Régie de l'énergie :

AUTORISE le Transporteur à réaliser le projet relatif à la reconstruction de lignes à 120 kV à Gatineau, tel que décrit par le Transporteur;

DEMANDE au Transporteur d'informer la Régie, par voie administrative, de la date de mise en service finale du Projet;

Dans cette même décision, la Régie mentionnait précédemment ce qui suit :

« [70] Par ailleurs, la Régie prend acte du fait que le Transporteur s'engage à l'informer, en temps opportun, si le coût total du Projet devait dépasser le montant autorisé de plus de 15% et s'il obtient l'autorisation du conseil d'administration à cet égard. Dans un tel cas, elle souhaite être informée sans délai. »

Par la présente, le Transporteur informe la Régie que le coût de réalisation a été réévalué à la hausse et le dépassement est supérieur à 15 % du montant de 51,6 M\$ autorisé initialement.

Réévaluation du coût du projet et de l'échéancier

La nécessité d'une réévaluation du coût du projet découle de plusieurs éléments survenus en cours de réalisation.

En juin 2020, la direction d'Hydro-Québec a autorisé une augmentation de 15,1 M\$ des crédits globaux, portant ainsi le coût du Projet au montant de 66,7 M\$. Sa mise en service a eu lieu au mois d'octobre 2020.

Explication des écarts

La hausse du coût du projet découle principalement de la complexité du chantier en milieu urbain et des conditions défavorables du marché de la construction ainsi qu'aux impacts liés à la COVID-19.

Les principaux écarts, totalisant 15,1 M\$, proviennent des éléments suivants :

- Prolongation des travaux en raison des inondations en Outaouais et des restrictions additionnelles sur les heures de travail imposées par la ville ;
- exigences supplémentaires en santé-sécurité ayant comme conséquence l'ajout d'un nombre important de protections temporaires pour les voitures et piétons ;
- marché défavorable pour la réalisation des travaux ;
- disposition de sols contaminés plus importante que prévu en raison de nouvelles normes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;
- mise en place de mesures sanitaires en raison de la COVID-19.

Le tableau 1 présente le coût des travaux selon l'autorisation initiale, le coût révisé ainsi que les écarts.

Tableau 1
Coûts des travaux avant-projet et projet
Reconstruction des lignes à 120 kV à Gatineau
(en milliers de dollars)

	Autorisation initiale D-2018-028	Coût révisé	Écarts
Coûts de l'avant-projet	3 266,7	3 836,6	569,9
Sous-total	3 266,7	3 836,6	569,9
Coûts du projet			
Ingénierie, approvisionnement et construction	41 821,4	57 290,2	15 468,8
Client	3 984,7	3 316,1	-668,6
Frais financiers	2 514,3	2 268,0	-246,3
Sous-total	48 320,4	62 874,3	14 553,9
TOTAL	51 587,1	66 710,9	15 123,8

Le Transporteur précise que malgré la réévaluation du coût et de l'échéancier du projet, la nature des travaux et les objectifs de ce dernier n'ont pas changé et la solution recommandée reste la même. Il réitère que le Projet permet d'assurer la pérennité des lignes à 120 kV sur le territoire de la ville de Gatineau.

Le Transporteur est disponible pour fournir les informations supplémentaires que la Régie jugerait utile de lui demander à l'égard de la présente.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette